

**Bruxelles, le 22 août 2025
(OR. en)**

12107/25

**SOC 565
EMPL 379
SAN 507**

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail Nomination de M. Carlos NUNES, membre titulaire portugais, en remplacement de M. Nelson FERREIRA, membre démissionnaire

1. Le secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M. Nelson FERREIRA, membre titulaire du conseil d'administration cité en objet dans la catégorie des représentants des gouvernements (pour le Portugal).
2. En vertu de l'article 4 du règlement (UE) 2019/126 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) et abrogeant le règlement (CE) n° 2062/94 du Conseil¹, les membres et les suppléants du conseil d'administration sont nommés par le Conseil.

¹ JO L 30 du 31.1.2019, p. 58.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement portugais a présenté la candidature de M. Carlos NUNES pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2027.
 4. Par conséquent, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
 - (a) d'adopter, en point "A", la décision du Conseil portant remplacement d'un membre du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA), qui figure dans le document 12108/25, et
 - (b) de faire publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.
-